

4 Économie

**Industrie alimentaire/Installation d'une unité de production de poulet
Elle alimenterait le marché local et sous-régional**

R.H.A
Libreville/Gabon

LE ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, en charge de la mise en œuvre du Programme Graine, Yves Fernand Manfoumbi, a visité, mardi dernier, le site de la future industrie agroalimentaire qui sera installée à la Zone économique à régime privilégié (ZERP) de Nkok. Ce mini-complexe industriel compte se spécialiser dans la production du "poulet made in Gabon", afin de réduire les importations.



Le ministre de l'Élevage, Yves Fernand Manfoumbi (c) et les responsables de la Zerp.

Selon les indications fournies sur le site, les travaux devraient débuter en mai prochain. A travers cette

unité industrielle, les promoteurs entendent alimenter le marché local et sous-régional avec une pro-



L'espace devant abriter une industrie agroalimentaire, de transformation de poulet du Gabon.

duction de 30 000 tonnes de poulet par an, soit deux fois plus que les besoins de consommation annuelle des

ménages, estimés à 15 000 tonnes. « Nous sommes venus examiner les conditions de mise en

œuvre de cette industrie avec le partenaire de cette unité de transformation. Dans sa vitesse de croisière, cette usine devrait couvrir le marché de la sous-région, et peut-être aller vers d'autres horizons, comme nous l'avons fait avec le palmier à huile. Hier, ce n'était pas possible pour certains. Pourtant, aujourd'hui, nous avons une production locale du palmier à huile qui répond aux besoins des ménages et l'autre production est destinée à l'extérieur comme l'Espagne et le Cameroun », a indiqué le ministre de l'Agriculture.

**Protection et valorisation de la biodiversité
L'appui du Pagos à l'ANPN**

J.M
Libreville/Gabon

A travers le Programme d'appui à la gouvernance sectorielle (Pagos) engagé, le 23 mai 2014, et instauré par l'Union Européenne, l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) avait reçu un appui financier dans le cadre de ses activités liées à la protection et la valorisation de l'environnement du Gabon. La mise en œuvre du Pagos s'est déclinée en deux devis-programmes (DP) successifs dont les activités ont permis d'appuyer l'ANPN dans ses missions de conservation de la biodiversité, de valorisation touristique et scientifique des parcs nationaux gabonais.



Le partenariat entre le Pagos et l'ANPN a permis la mise en place des CGCL...

Le premier devis-programme (DP1) mis en œuvre, de mai 2014 à juin 2015, visait les objectifs suivants : favoriser la participation des habitants vivant à proximité des parcs nationaux à la bonne gestion des aires protégées ; former le personnel de l'ANPN, de la DGEPN et les entreprises privées au respect des études

d'impacts environnementales dans les zones tampons des parcs nationaux ; lutter contre le braconnage, à travers le renforcement de la surveillance aérienne et mettre en place une vision pour le développement urbain de la Lopé, en corrélation avec le développement du tourisme au sein du parc national de la



Le bureau élu du Comité consultatif du parc national de Waka

Lopé. Les activités du DP1 ont permis d'obtenir des éléments et outils supplémentaires pour optimiser le fonctionnement de l'ANPN. Le second devis-programme (DP2) démarré dès juin 2015 était composé de quatre activités principales visant à compléter celles mises en

œuvre dans le DP1 : animation des plate-formes villageoises des Comités consultatifs de gestion locale (CGCL); poursuite et renforcement technique du programme de surveillance aérienne des parcs nationaux ; définition d'une identité graphique et d'une signalétique propre au réseau des parcs

nationaux du Gabon ; définition d'un modèle architectural "vert et durable" pour les bâtiments de l'ANPN. « Face au défi grandissant que représente la protection de la Biodiversité à l'échelle mondiale, la prise de conscience de nos citoyens est particulièrement importante. Au terme de ce second devis-programme, nous pouvons clairement conclure que les efforts et les activités initiées durant le Pagos ont non seulement permis d'améliorer de manière effective la gestion et la valorisation des parcs nationaux, mais également de sensibiliser les populations rurales et urbaines à l'absolue nécessité de s'approprier, à travers l'ANPN, la sauvegarde du patrimoine naturel du Gabon », a indiqué un responsable local du Pagos.

**Libre-circulation en zone Cémac
Un pas significatif vers l'intégration sous-régionale**

Innocent M'BADOUMA
Libreville / Gabon

Après des décennies de tractations, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale peut se targuer d'avoir scellé l'aboutissement du processus de libre-circulation.

A Djibloho, en Guinée Équatoriale, une grande avancée a été faite le 17 février 2017. La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) peut se targuer d'avoir retrouvé son unité sur la libre-circulation, après

plus de 25 ans de tractation entre les États membres. Reste aux citoyens de la Communauté de la traduire dans les faits. Les hommes d'affaires se réjouissent déjà de ce "grand pas". « Cela devrait faciliter désormais nos déplacements. Surtout les week-ends, quand les missions consulaires de certains pays sont fermées », a commenté le responsable d'une société de fret et de transports de marchandises. Les efforts accomplis par les États dans la réalisation des infrastructures d'intégration devraient accélérer le flux humain et de marchandises entre les États membres. L'acte posé par le Gabon et la Guinée-Équatoriale, au terme

de la 13e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue à Djibloho, a été moins commenté. Pourtant, il marque l'aboutissement d'un processus qui a mis du temps à faire l'unanimité des États membres. Le chef de l'État gabonais et son homologue équatoguinéen ont, en effet, pris l'engagement d'appliquer la libre-circulation intégrale au bénéfice de tous les ressortissants de la Cémac. En effet, jusqu'à cette date du 17 février 2017, la sous-région Cémac fonctionnait à deux vitesses, sur la question de la libre-circulation. D'un côté, quatre pays de la Communauté (Cameroun, RCA, Tchad et Congo), agacés par

la prudence du Gabon et de la Guinée-Équatoriale sur les questions sécuritaires, ont décidé de faire bloc et d'appliquer, entre eux, la libre-circulation intégrale. Pas besoin d'un visa pour un ressortissant de ces quatre États pour se rendre dans un de ces pays. Sauf naturellement au Gabon et en Guinée-Équatoriale. D'un autre côté, les ressortissants du Gabon et de la Guinée-Équatoriale étaient eux, réciproquement obligés, assujettis à l'obtention d'un visa pour se rendre dans un autre pays de la Cémac. Cette situation a longtemps alimenté des clivages et nourri des commentaires quant au peu d'intégration de la sous-région. Surtout

qu'après de multiples déclarations, l'intégration effective n'avait que peu prospéré. On se souvient de la polémique enflammée née lors du New York forum Africa (Nyfa) 2013, à la suite d'une délibération des chefs d'État qui faisait état d'une libre-circulation, avant que les déclarations officielles de la Guinée-Équatoriale d'abord, suivies de celles du Gabon, sur les préalables de biométrie et de sécurité ne viennent doucher l'enthousiasme des hommes d'affaires et des citoyens de la Communauté. Ce qui a été interprété comme une tergiversation de Libreville et Malabo a conforté le Cameroun dans sa position de signer un ac-

cord de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne qui met aujourd'hui en mal le Tarif extérieur commun (TEC) de la zone.. « On ne peut avoir une communauté économique et humaine, à géométrie variable. On demande aux États de respecter certains accords, et on se refuse d'appliquer d'autres comme la libre-circulation », a commenté un diplomate camerounais en poste à Libreville. Avec la libre-circulation des biens et des personnes, on a de quoi ressouder les six pays de la Cémac autour d'un idéal commun de développement.

C H A N G E S	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 23/02/2017	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,0513	1USD =	623,948	1 USD	645,787	CAC 40	23/02/2017	4 868,64
		CAD	1,3844	1CAD =	473,820	1 CAD	498,335	DOW JONES	23/02/2017	20 731,51
		JPY	118,7900	1JPY =	5,522	100 JPY	574,220			
		GBP	0,8445	1GBP =	776,740	1 GBP	810,342			
		CHF	1,0642	1CHF =	616,385	100 CHF	64 517,66			
		ZAR	13,7773	1ZAR =	47,611	100 ZAR	4 951,01			
		MAD	10,6449	1MAD =	61,622	MAD	64,08			
		CNY	7,2311	1CNY =	90,713	1CNY	93,43			
		KES	108,8500	1KES =	6,026	1KES	6,21			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
23 Février 2017: 55,83

Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>